

DDS IC 185040 – Demande de modification 001

Le but de la modification 001 est de modifier Section 1, Invitation et directives à l'intention des soumissionnaires, à la page 3 de la DDS et modifier l'avis de projet de marchés (APM).

1.0 À la section 1, intitulée Invitation et directives à l'intention des soumissionnaires, effacer Étape 2 de la DDS dans son intégralité et le remplacer par ce qui suit :

ENLEVER:

Étape 2 **Besoins concurrentiels** ou **non concurrentiels**

Besoins concurrentiels :

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants APRÈS la date de clôture des soumissions, à la demande du Canada:

- Une ou plusieurs des justifications de prix suivantes:
 1. la liste de prix publiée courante, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
 2. un double des factures payées pour des biens, ou des services, ou les deux (qualité et quantité semblables) vendus à d'autres clients;
 3. une ventilation du prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux obtenus directement et des articles achetés, les frais généraux propres aux services techniques et aux installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, le bénéfice, etc.;
 4. toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

Besoins non concurrentiels:

Le soumissionnaire doit fournir les informations suivantes avec sa soumission:

- Les renseignements demandés par le Canada dans l'annexe A de la présente.
- Une ou plusieurs des justifications de prix suivantes :
 1. la liste de prix publiée la plus récente, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
 2. un double des factures payées pour des biens, ou des services, ou les deux (qualité et quantité semblables), vendus à d'autres clients;
 3. une ventilation du prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux obtenus directement et des articles achetés, les frais généraux propres aux services techniques et aux installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, le bénéfice, etc.;
 4. toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

Et REMPLACER avec:

Étape 2 Besoins concurrentiels ou non concurrentiels

Besoins concurrentiels :

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants APRÈS la date de clôture des soumissions, à la demande du Canada :

- Une ou plusieurs des justifications de prix suivantes :
 5. la liste de prix publiée courante, indiquant l'escompte, en pourcentage, offert au Canada;
 6. un double des factures payées pour des biens, ou des services, ou les deux (qualité et quantité semblables) vendus à d'autres clients;
 7. une ventilation du prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, des matériaux obtenus directement et des articles achetés, les frais généraux propres aux services techniques et aux installations, les frais généraux globaux et administratifs, les coûts de transport, le bénéfice, etc.;
 8. toute autre pièce justificative demandée par le Canada.

2.0 Cette modification est également soulevée pour supprimer l'article 7 de l'avis de projet de marchés (APM).

Tous les autres termes et conditions de la DDS restent inchangés.